

---

ICANN73 | Forum virtuel de la communauté – Préparation pour la réunion du GAC avec le Conseil d'administration de l'ICANN  
Lundi 7 mars 2022 – 13h15 à 14h00 AST

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Gulten. Donc nous allons commencer notre séance de préparation à la réunion avec le Conseil d'Administration prévue pour mercredi prochain.

Vous savez que la séance est divisée en deux parties : nous recevons les questions du Conseil d'Administration et nous aussi, nous formulons des questions pour le Conseil d'Administration. Donc voyons maintenant la prochaine image s'il vous plaît, celle-là, on va passer dessus et celle-ci aussi parce que nous n'avons pas beaucoup de temps.

Là, nous avons l'ordre du jour de la réunion. Et je vous remercie, si nous pouvons revenir un tout petit peu en arrière. Merci Gulten. Voilà l'ordre du jour : 30 minutes pour les questions du Conseil d'Administration, 30 minutes pour les questions du GAC et ensuite les domaines d'intérêt, pour ce cas les recommandations de révision du SSR2, le cadre d'intérêt public mondial et les données d'enregistrement incluant une question sur le SSAD et une autre sur les accords de protection des données et l'exactitude des données. Prochaine diapositive s'il vous plaît.

---

**Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.**

---

La première question du Conseil d'Administration était : quelles sont les priorités clés du GAC pour le travail de l'ICANN au cours de l'année 2022 ? Et comment ces priorités aident ou contribuent à parvenir aux objectifs de l'ICANN exprimées sur le plan stratégique des exercices fiscaux 2021-2025 ? Et comment voyez-vous la communauté, les Conseil d'Administration et l'organisation aller dans le même sens pour y parvenir ?

Merci à tous ceux qui ont répondu à cette question. Je vais lire les réponses que nous avons reçues et voici ce que nous allons partager avec le Conseil d'Administration mercredi prochain. Si vous avez des commentaires, faites-les-moi savoir.

En 2022, le GAC poursuit la discussion d'une série de questions concernant la politique du DNS. Les priorités de ce menu incluent premièrement la prochaine série des procédures ultérieures, l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS et ensuite, déterminer un système d'accès approprié pour le système de données d'enregistrement. Cela contribuera aux objectifs du plan stratégique de 2021-2025 et ici, nous citons ce contenu stratégique : « renforcer la sécurité du système de noms de domaine et améliorer l'efficacité du modèle multipartite de l'ICANN, le modèle de gouvernance. Tous ces points sont sous l'influence d'une attente encore plus grande en ce sens que le modèle multipartite représentatif et inclusif de l'ICANN parvienne à des résultats efficaces et importants qui répondent à l'intérêt public. »

---

Je ferai une pause parce que je veux voir s'il y a des commentaires ou des questions. Je regarde aussi le chat pour voir que les membres du GAC aient pu voir ces questions et ces réponses. Je ne voudrais pas sauter quelque chose que quelqu'un aimerait ajouter à ce qui est sur l'écran.

Est-ce qu'il y a des commentaires ou des questions ? Je vois qu'il n'y en a pas. Nous allons donc continuer avec la prochaine image. Merci Susan de confirmer qu'il n'y a pas d'édition à faire. Merci Jorge de me dire qu'il faut que je lise plus lentement.

Deuxième question. Est-ce qu'il y a des suggestions du GAC pour améliorer l'efficacité de l'ICANN en ce qui concerne le processus de mise en œuvre après l'adoption d'un PDP ou les recommandations d'une révision ? La réponse préliminaire du GAC dit : « Dans la perspective des représentants gouvernementaux, entre le lancement d'un processus d'élaboration de politiques et la conclusion de ce processus et la concrétisation de l'étape de mise en œuvre ultérieure, ils peuvent conduire à des politiques obsolètes pour le moment où elles ont vraiment besoin de la mise en œuvre. Ce scénario de facto mine tout l'effort d'avoir développé ces politiques. »

Si nous faisons un suivi des progrès dans la mise en œuvre, nous pourrions voir des domaines où il y a des difficultés ou des retards et adopter des mesures de remédiation rapide. Comme cela a été dit, dans le contexte des recommandations de la CCT-RT et du SSR2, le GAC voudrait que le Conseil d'Administration instruisse la communauté de l'ICANN de développer des fiches de suivi et à les maintenir visibles

---

pour que cela reflète le travail des recommandations pour toutes les politiques de la communauté. Tout ce processus aiderait toutes les parties de la communauté à suivre l'état d'un travail de mise en œuvre important.

En ce qui concerne les recommandations des politiques de pré-mise en œuvre, il semblerait que certains membres du GAC estiment que l'avis venant du comité du GAC et de l'avis de l'ICANN ont très peu d'influence sur la rédaction de ces recommandations. Parfois, il est évident qu'il y a une collision entre les recommandations de politique des SO et l'avis des AC et que le Conseil d'Administration rend le thème à la communauté ou à la GNSO par exemple pour qu'elle puisse trouver une manière de résoudre ces désaccords.

Je vais faire une pause pour voir ici s'il y a un commentaire. De toute façon, je crois que dans la prochaine image, on a une réponse à cette question. Je ne vois personne qui demande la parole.

Il y a des questions sur la manière dont le Conseil d'Administration considère l'avis du GAC lorsque l'avis implique un travail potentiel de politique de la GNSO ou d'autres parties de la communauté de l'ICANN. Cette question est apparue après l'ICANN71 lorsque le GAC a donné son avis sur l'utilisation malveillante du DNS qui incluait des initiatives de politique. La réponse du Conseil d'Administration à ce moment-là était qu'il ne s'agit pas d'une question du ressort du Conseil d'Administration, c'est-à-dire le GAC ne parlait pas de décisions prises par le Conseil d'Administration comme si l'on pourrait agir sur l'avis.

---

Je m'excuse, mais je crois que la rédaction, je ne sais pas si c'est moi, mais ceci n'est pas bien exprimé. La réponse du Conseil d'Administration à ce moment-là était qu'à ce moment, ceci n'était pas une réponse pour le Conseil parce que ceci impliquerait une action sur l'avis. Je ne sais pas si vous avez des suggestions ? Parce que sinon, je dirais que c'est bien rédigé, je ne sais pas, ce n'est pas le cas pour moi. Merci Jorge de ta suggestion.

Je ne sais pas qui a proposé cette réponse préliminaire. La personne qui a rédigé ceci, je vous demande si c'était vraiment votre intention. Ces considérations nous amènent à différentes questions qui sont liées. Premièrement : quelle est la valeur de l'avis du GAC pour ce qui est des recommandations de politiques de la GNSO ? Dans quelle mesure cet avis peut servir pour adopter, modifier ou compléter les recommandations de politique de la GNSO ?

Question deux : quel est le rôle du Conseil d'Administration quant aux recommandations de politique de la GNSO ? Est-il capable d'adapter ou de changer ces recommandations ou il se limite à les adopter ou à les rejeter de manière totale ou partielle ?

Troisième question : dans cet exemple comme lorsqu'on appelle avec l'utilisation malveillante du DNS, lorsque le GAC mène des actions qui ont trait non seulement au Conseil d'Administration, quelles sont les attentes que le Conseil devrait avoir pour qu'il réagisse sur l'avis en démarrant des conversations avec la communauté pour essayer de voir quelles sont les opinions sur l'avis du GAC ? Le GAC aimerait

---

recevoir des fondements sur la base des statuts qui expliquent l'opinion du Conseil sur ces questions.

Des demandes de parole ? Vous voulez faire des commentaires ou nous continuons ? Je lis Velimira sur le chat qui nous dit qu'il faut effacer un « as » dans le texte en anglais juste à la fin du premier paragraphe.

VELIMIRA GRAU NEMIGUENTCHEVA : Si vous me permettez Manal, je crois que ce mot « as » serait un mot extra parce que nous disons que la réponse du Conseil a été que... et là, la phrase continue.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : D'accord. Je vois que vous avez signalé le mot en anglais, alors on va l'éliminer.

ROBERT HOGGARTH : Merci Manal. Je n'ai pas de question sur le texte lui-même mais plutôt sur la manière dont vous voulez discuter des informations et la manière dont elle est présentée.

Comme vous le savez, j'ai partagé avec vous les questions préliminaires. Il y a cinq autres questions et puis, il y a encore trois autres questions qui ont surgi de cette réponse aux questions adressées au président du Conseil d'Administration. Ma question est : comment voulez-vous gérer la question ? Vous voulez faire des paraphrases ? Vous voulez engager un dialogue avec le Conseil

---

d'Administration ? À vous de décider cela, mais je voulais tout simplement le mentionner parce que cela a trait à notre logistique quant au développement de la séance.

Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Rob, votre intervention est très appropriée. Je crois que nous n'avons pas partagé ces réponses avec le Conseil d'Administration. Je crois que nous vous les ferons parvenir dans la version finale après notre séance d'aujourd'hui. Je crois que c'est le processus qu'il faut suivre, pas vrai ?

ROBERT HOGGARTH : Oui, merci.

Une fois que cette séance sera terminée et une fois que tous les documents seront confirmés, je vais partager une diapositive où l'on inclut toute cette information pour que le Conseil d'Administration puisse la recevoir à l'avance au cas où il faudrait réviser une partie du contenu. Et cela faciliterait l'action avec le Conseil d'Administration.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Rob. J'allais justement dire que si le Conseil va voir ceci pour la première fois, il faudra le lire en détail. Alors si nous allons partager cela après la séance d'aujourd'hui, nous allons définitivement nous focaliser sur les questions parce que sans doute le Conseil

---

d'Administration doit avoir reçu les diapositives correspondantes.  
Merci Rob.

Y a-t-il d'autres commentaires des collègues du GAC ou nous passons à nos questions pour le Conseil d'Administration? Je répète... Excusez-moi, Nigel nous dit qu'il n'est pas nécessaire de lire les questions à haute voix au moment de la séance. Merci Nigel de votre commentaire. Nous passons donc à nos questions pour le Conseil d'Administration.

Comme je vous l'ai dit, il y a trois domaines: tout d'abord les recommandations de la révision du SSR2, le cadre d'intérêt public mondial que l'on vient d'analyser et les données d'enregistrement pour ce qui est du SSAD, les accords pour la protection des données et l'exactitudes des données.

En ce qui concerne les recommandations de la révision du SSR2, dans le contexte que dans le document « Avis du GAC » émis dans le communiqué correspondant à la réunion générale annuelle virtuelle ICANN72, nous voyons que le Conseil d'Administration signale qu'une mise à jour des recommandations en cours dérivées du rapport final de la révision du SSR2 étaient attendues pour le 22 janvier 2022, c'est-à-dire dans les six mois de la décision du Conseil d'Administration sur le rapport final du SSR2. Notre question est la suivante : est-ce que le Conseil d'Administration pourrait partager avec le GAC les résultats et sa première réaction à ces résultats ?

Est-ce qu'il y a des commentaires par rapport à cette question ? S'il n'y a pas d'intervention, nous continuons.

---

La deuxième question a trait au cadre pour l'intérêt public mondial et nous dit : quelles sont les conclusions auxquelles le Conseil est arrivé à partir du pilote du SSAD par rapport à ce cadre GPI ? Et comment le Conseil voit-il l'évolution de ce cadre sur l'intérêt public mondial ?

Nous allons conserver la question telle quelle ? Après la séance préalable avec Avri, vous voulez ajouter quelque chose ou vous voulez la modifier ? Vous avez des suggestions ? Nous allons donc la conserver telle qu'elle est. Merci Susan qui se manifeste pour le maintien de la question telle quelle est.

VELIMIRA GRAU NEMIGUENTCHEVA : Merci Manal.

Si vous me permettez, je pourrais revoir cette question qui a été transmise à la Commission européenne et je crois qu'il y avait une question qui avait trait à l'annexe 2 en relation avec un des résultats en particulier qui y était indiqué. Nous pouvons passer à la diapositive suivante pour une question de temps et je pourrai voir cette question en détail et partager l'information pertinente à l'avance pour évaluer s'il serait utile d'ajouter une référence au paragraphe dont on parle. Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Velimira, nous prenons note de votre intervention. Nous allons reprendre cette diapositive à la fin de notre séance.

---

Maintenant, nous passons au troisième sujet qui a trait aux données d'enregistrement avec la première question sur le SSAD. Selon l'annexe de l'ODA du SSAC, alors que l'application du GPI montre que les recommandations répondent apparemment à l'intérêt public, le Conseil d'Administration de l'ICANN considérera plus profondément cette question avant de décider si les recommandations répondent aux meilleurs intérêts de l'ICANN et de la communauté de l'ICANN et si ceci pourrait exiger d'autres mesures en ce concernant l'intérêt public.

Par exemple, on pourrait considérer la question des coûts de mise en œuvre des recommandations qui pourraient être élevés à un niveau où le Conseil d'Administration devrait avoir à considérer l'impact de ces coûts sur les possibilités de l'ICANN pour continuer à servir sa mission et l'intérêt public en général.

Notre question est la suivante. Le Conseil d'Administration pourrait expliquer son approche sur le coût du SSAD ? Et quel est son point de vue sur cette déclaration qui implique que le SSAD ne pourrait pas être mis en place à cause du coût identifié dans l'ODA ?

Velimira, vous demandez la parole ?

VELIMIRA GRAU NEMIGUENTCHEVA : Excusez-moi Manal, ma main était levée depuis une intervention précédente. Mais puisque vous me donnez la parole, on pourrait changer « ne serait pas mis en place » en disant « pourrait ne pas être mis en place ». Et pour ce qui est de la question numéro deux, c'est la version finale. Merci.

---

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Velimira, nous prenons note de votre intervention.

Souhaitez-vous faire d'autres commentaires ? Si personne ne souhaite intervenir, une fois que nous aurons fini avec les modifications de cette partie du texte, nous pouvons passer à la prochaine diapositive.

ROBERT HOGGARTH : Pour moi, c'est toujours compliqué l'histoire du format. Et vous me voyez tous pendant que je fais cela.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Ne vous inquiétez pas, Rob, pas de problème.

Voici notre dernière question pour le Conseil d'Administration. Je crois que c'est la dernière question concernant les accords de protection des données et l'exactitude des données. La question nous dit : quel est l'état des négociations des accords de protection des données entre l'ICANN et les parties contractantes ? Je vois que Laureen veut prendre la parole. Allez-y Laureen s'il vous plaît.

LAUREEN KAPIN : Merci beaucoup.

Je parle ici en tant que membre du petit groupe qui a étudié l'ODA, l'évaluation de la conception opérationnelle. Excusez-moi, ceci a trait à la question précédente. Mais je voulais simplement dire que l'une des questions relatives, c'est justement la question des coûts et

---

l'incapacité de prédire ou d'anticiper le volume utilisé. Ceci dépend de bien d'autres facteurs qui ne sont pas certains. Dans ce sens, je dois dire que je ne suis pas sûre que la question réponde à cette situation complexe. C'est une observation que je veux partager avec vous étant donné que j'ai étudié l'évaluation de la conception opérationnelle qui a un grand nombre de variables qui montrent différentes possibilités.

Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Laureen. Avez-vous une suggestion concrète ?

LAUREEN KAPIN :

Je vais y réfléchir plus profondément. Dans l'ODA, on dit que l'on ne sait pas quels seront les coûts, que cela dépend d'un grand nombre de facteurs qui sont toujours incertains. Je ne sais pas si le Conseil d'Administration va dire la même chose. Mais peut-être ce qui est important dans cette question, c'est l'implication que le SSAD ne sera pas mis en place parce que ce serait trop coûteux.

Je veux que les auteurs de la question considèrent si la question vise à savoir comment le Conseil d'Administration considère les coûts, parce que c'est une grande question de l'ODA, ou bien si la question vise à dire qu'il ne faut pas faire cela parce que ce serait trop cher. Il se peut que la deuxième partie de la question soit plus importante.

Je vois que Velimira demande la parole. Elle pourrait peut-être m'aider.

---

VELIMIRA GRAU NEMIGUENTCHEVA : Merci Laureen de votre commentaire qui est très judicieux aussi.

Il est toujours très utile d'écouter une collègue du GAC qui n'a pas participé à la rédaction de la question. En fait, l'objectif de la question est de justement demander au Conseil d'Administration quelle est son approche pour cette question en particulier, donc c'est justement la deuxième partie de la question.

Je vois donc que si le Conseil d'Administration va réfléchir à propos des coûts et de l'approche comptable ou économique, je comprends donc l'inquiétude que vous soulevez. Pour pouvoir trouver une solution pour ce texte, nous pourrions peut-être éliminer la première partie de la question. Et je pense que l'équipe de travail réduite aura davantage de temps pour y penser.

LAUREEN KAPIN :

Oui, bien sûr, cela a du sens. Si nous pouvions insister sur un certain point lorsque nous parlerons avec le Conseil d'Administration que l'ODA est assez incertaine en ce qui concerne la question des coûts, ce serait bien.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :

Merci beaucoup Laureen et Velimira de votre clarification. Je vois que la suggestion est déjà intégrée dans le texte qui est sur l'écran. Et la question donc visera la conclusion de l'ODA et l'approche possible. Nigel dit qu'il est aussi d'accord sur le chat. Donc je vous remercie tous. Comme toujours, nous avons l'occasion d'avoir les réflexions des

---

collègues du GAC une fois que nous avons les questions ici sur l'écran. Si vous voulez poser des questions ou ajouter quelque chose, s'il vous plaît, demandez à avoir la parole.

Maintenant, nous allons voir la dernière diapositive. Nous avons là deux questions. La première dit : quel est l'état de la négociation des accords de protection des données entre l'ICANN et les parties contractantes ?

Et je vais faire une pause pour voir si quelqu'un veut faire un commentaire. Rob, allez-y.

ROBERT HOGGARTH :

Merci Manal.

Je vois que le document partagé aujourd'hui avec le GAC avait quelques critères de l'organisation de l'ICANN et que là, on anticipait la réaction à cette question. Ceci pourrait nous donner une piste des mesures à prendre dans cette question et c'est pour cela que je le mentionne.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :

Merci Rob de l'avoir rappelé. Comme vous avez pu le remarquer et j'espère bien que vous avez regardé vos courriels aujourd'hui, nous avons partagé aujourd'hui une version initiale avec des réponses à ces questions où l'on montrait quelques réflexions initiales du Conseil d'Administration et ceci a été envoyé par la liste de diffusion du GAC. Je me demande s'il y a eu des modifications et si nous avons encore

---

besoin d'inclure cette question étant donné ce que nous avons reçu comme réponse initiale prévue pour mercredi au cas où nous aurions cette question.

Je vais m'arrêter ici pour voir si quelqu'un veut faire un commentaire. Veuillez m'indiquer s'il vous plaît si vous avez pu lire la version préliminaire de la réponse ou si vous n'avez pas eu l'occasion de le faire. Je vois que le représentant de la France demande la parole.

FRANCE :

Merci Manal.

Je dois admettre que je n'ai pas eu l'occasion de lire la version préliminaire de la réponse et je présente mes excuses à ce sujet.

Je voudrais faire une suggestion. J'espère que j'ai encore le temps de le faire.

Il y a encore une question par rapport au SSAD et aux données d'enregistrement. Ce serait très intéressant. La question est la suivante : comment voit le Conseil d'Administration la continuité de ce processus au cas où le rapport final sur la deuxième étape serait rejeté ? Car dans la lettre envoyée...

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Excusez-nous, mais Vincent, je ne sais pas si c'est moi qui a des problèmes avec l'audio, on ne vous entend pas bien.

---

Excusez-nous Vincent, nous avons perdu un peu de ce que vous avez dit. J'ai entendu jusqu'au moment où vous avez dit « comment voit le Conseil d'Administration la continuité du processus s'il rejette le processus. »

FRANCE :

Je n'ai pas une bonne connexion là où je suis. Je vais répéter.

La lettre envoyée par Maarten aux dirigeants du conseil de la GNSO, là, on disait que le Conseil d'Administration n'adopterait probablement pas le rapport final. Nous serions donc dans une espèce de *no man's land*. Que se passerait-il dans ce cas-là ? Le Conseil d'Administration empêcherait la GNSO de modifier le rapport final ? Est-ce qu'on commencerait un nouveau PDP ? On laisserait sans aucun résultat tout le EPDP ? Voilà la question.

Et mes excuses d'une intervention à la dernière minute. Il se peut que ceci ne soit pas possible. Nous pourrions peut-être demander au Conseil d'Administration de nous dire quelle est pour eux la poursuite de ce processus au cas où il n'adopterait pas le rapport final. Voilà notre suggestion.

Est-ce que vous avez pu bien m'entendre cette fois-ci ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Excusez-moi, je parlais et je n'avais pas activé mon micro.

Je vous remercie de votre participation. Et je vois que la Commission européenne soutient cette position. Et je vois que Rob essaie de

---

rédiger la question. Si vous pouviez répéter cette question à une vitesse permettant une dictée correcte, ce serait vraiment très utile.

FRANCE : Oui, excusez-moi, ma connexion vient de mon téléphone et en plus, je me déplace. Excusez-moi.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Votre audio est encore une fois interrompu.

FRANCE : Excusez-moi. Je ne trouve pas les mots en anglais.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Vous avez mentionné ce qui suit : comment le Conseil d'Administration voit la continuité du processus au cas où les recommandations seraient rejetées ? C'était cela que vous vouliez dire ?

FRANCE : Oui, exactement.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Bien. Nous pouvons peut-être trouver un texte approprié pour formuler cette idée.

---

FRANCE : Quelles seraient les prochaines étapes à votre avis en ce qui concerne...

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Si le Conseil d'Administration rejetait ?

FRANCE : Oui, Rob a écrit cela au début. Si le Conseil d'Administration rejetait le rapport final de la deuxième étape, quelles seraient les prochaines mesures à prendre concernant les données d'enregistrement et leur accès ? Excusez-moi, je me sens un peu embarrassé de mon manque de maîtrise de l'anglais.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Ne vous inquiétez pas. Merci beaucoup de cette contribution.

Nous avons aussi la question 5 qui n'avait pas été lue que je vais lire et nous aurons ensuite les trois questions sur l'écran. La question 5 dit : l'ICANN peut-elle accéder aux données d'enregistrement dans le contexte du RGPD sur la base de son intérêt légitime de vérification de l'exactitude de ces données ? L'ICANN a-t-elle reçu ou pense recevoir un avis juridique sur ce thème ?

Je ne sais pas si l'ICANN nous a envoyé des informations à cet égard. Rob, je vous demande de m'excuser de vous surprendre avec cette demande de dernière minute. Si ce n'est pas possible, veuillez me l'indiquer s'il vous plaît.

---

FRANCE : Manal, je tente de le faire. Je pense que vous faites référence à une réponse qui avait été diffusée au préalable.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Moi, j'ai reçu un email et je pourrai peut-être le lire tenant compte du temps. Nous avons reçu ce qui suit.

Le Conseil d'Administration de l'ICANN en premier lieu souhaite souligner son soutien aux efforts continus pour garantir l'exactitude des données d'enregistrement. L'organisation de l'ICANN continue à chercher une plus grande clarté des autorités européennes en ce qui concerne certaines questions et thèmes pour l'application du RGPD pour les données d'enregistrement lorsque l'occasion se présentera. La question de l'exactitude des données requière une plus grande clarté. Pour ce qui est de l'exactitude des données, le Conseil d'Administration de l'ICANN a demandé à l'organisation de bien vouloir préparer une série de situations spécifiques dont il faudrait tenir compte pour pouvoir ensuite consulter le Conseil européen de la protection des données et voir si l'organisation de l'ICANN a un propos légitime qui n'aille pas à l'encontre [coupure audio] et des différentes personnes et utilisateurs pour pouvoir accéder aux enregistrements individuels et avoir un accès massif à des données d'enregistrement et vérifier l'exactitude de ces données.

Le Conseil d'Administration de l'ICANN estime que cet éclaircissement apporterait davantage d'informations pour pouvoir continuer à

---

débatte de ces informations. Ce serait très utile pour pouvoir aborder la question de l'exactitude des données puisque l'organisation de l'ICANN pourrait continuer à aller de l'avant pour ce qui est du WHOIS et du RDS. Nous apprécions le dialogue ininterrompu avec le Conseil européen de protection des données et les autorités européennes pertinentes. Nous espérons que la communauté européenne pourra transmettre cette question au Conseil européen de protection des données. Nous voulons souligner que les parties contractantes ont une responsabilité en ce qui concerne l'exactitude des données et que les bureaux d'enregistrement doivent apporter des données exactes aux parties contractantes dans leurs obligations et confirmer que l'on a respecté les critères existants en matière d'exactitude.

Autrement, si un bureau d'enregistrement ne fournit pas d'informations exactes, l'enregistrement sera suspendu. S'il y a une exactitude qui est notifiée incluse par l'initiative des parties contractantes, si l'information de contact est associée au titulaire du nom enregistré, ce bureau d'enregistrement doit prendre des mesures raisonnables pour faire une investigation sur l'exactitude qui a été reportée.

Mais ici, nous avons un problème. Parfois, les données d'enregistrement ne sont pas disponibles pour le public et ceci rend plus difficile la tâche et la rend parfois même impossible et cela, même pour l'organisation de l'ICANN.

Voilà ce que nous avons partagé dans notre liste de diffusion. Je comprends que vous n'avez pas peut-être pas pu lire ce matériel et le

---

considérer et l'analyser. Je me demande ce qui suit. Nous savons déjà quelles sont les réponses que nous allons recevoir pour ces réponses en particulier, parce que c'est la réponse qui a été préparée, celle que nous savons que nous allons recevoir. Mais je ne sais pas s'il y a des commentaires après avoir partagé cette réponse avec nous dont nous savons que c'est celle que nous allons recevoir.

LAUREEN KAPIN :

Je serai brève.

Ceci ne répond pas à la question parce que ce que cela dit essentiellement, c'est que nous voudrions que la Commission européenne facilite que le Conseil européen de protection des données nous donne un avis. Cela ne signifie pas que l'ICANN veut obtenir son propre avis légal de l'intérieur ou de l'extérieur. Cela ne répond pas à la question de savoir si l'ICANN a l'intention de le faire ou si elle a demandé l'accès à des données qui ne sont pas publiques

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Laureen. Nous allons donc conserver la question telle quelle et nous allons chercher le soutien de la Commission européenne. Je crois que cela apparaît sur le chat. Merci beaucoup.

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires sur l'ordre des questions ou pensez-vous que l'ordre que nous venons de présenter est correct ? Nigel Hickson donne son soutien au maintien de la question. Je ne vois pas de commentaires sur l'ordre des questions. Nous allons donc conserver l'ordre proposé et nous allons transmettre cela à tous. Merci

---

Rob. Après la séance, nous allons envoyer ce nouvel ordre au Conseil d'Administration. Merci beaucoup.

Nous avons une pause de 30 minutes maintenant et il y a ensuite la séance sur l'intérêt public mondial. J'espère que vous pourrez tous y participer. Et nous allons donc nous rejoindre pour la réunion du GAC avec la GNSO à 16 h 30 heure de San Juan ou 20 h 30 UTC. Merci beaucoup à vous tous.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**